

tation de l'opinion publique, et se sont ménagés ainsi une retraite honorable. L'examen de la proposition ayant été renvoyé au conseil exécutif, qui s'est prononcé formellement contre les jésuites, et non à une commission, ce fait peut être considéré comme d'un heureux présage.

#### ANGLETERRE.

—Le jour de la fête de l'Assomption, une nouvelle église catholique a été ouverte à Hommersmith et une grande messe y a été célébrée.

—Mgr. Walsh a confirmé, dans la chapelle d'Alton-Towers (château de lord Shrewsbury), environ 80 personnes, parmi lesquelles plusieurs convertis.

—Un fait très-curieux et bien consolant vient de se passer à Skipton. Le docteur Boyle y faisait, depuis trois mois, des conférences religieuses à un auditoire où les protestants étaient six fois plus nombreux que les catholiques. Le nombre toujours croissant de ses auditeurs l'ayant obligé de suspendre ses conférences jusqu'à ce qu'il pût disposer d'une salle plus spacieuse, dont la construction touchait à son terme, il vit, à son étonnement, la partie protestante de ses auditeurs, impatients de l'entendre, faire mettre à sa disposition un grand amphithéâtre appartenant aux protestants. Le docteur Boyle accepta avec empressement cette offre libérale, et il continue, depuis, ses conférences dans ce local.

—Mgr. l'archevêque de Tuam a posé la première pierre d'une nouvelle église catholique qu'on va ériger à Dunmore, comté de Galway.

**COSTUME CLÉRIICAL.**—Le *London church intelligencer* insiste avec ardeur sur la reprise de la soutane, comme étant le costume convenable et canonique du clergé et il a fixé un jour pour la cérémonie. "Que cinquante de nos frères nous envoient leurs noms, s'obligeant à adopter la soutane le jour de la St. Michel, en septembre prochain, et l'affaire est finie; car un grand nombre suivront aussitôt cet exemple et bientôt les évêques pourront en ordonner l'adoption uniforme. Il n'est pas nécessaire de publier les noms avant que le nombre soit complet et que le tems soit proche. La soutane peut être faite de soie, ou de drap ou de toute autre étoffe convenable selon le goût de celui qui doit la porter. Les soutines peuvent être de la longueur d'une soutanelle ordinaire, ouverte par derrière, comme étant plus convenable pour aller à cheval, et comme costume du matin. Une soutane plus longue et sans ouverture par derrière compléterait le costume de l'après-dîner. Dans tous les cas, la ceinture devrait être de soie, longue d'environ deux verges, attachée au côté gauche par un simple nœud et pendant des deux extrémités. Ce serait un costume tout-à-fait convenable et moins cher que le costume actuel.

C'est là commencer par le dehors. Le point important est de décider qui a droit d'endosser cet uniforme. Il y a quelque chose qui tient du mystère dans la répugnance instinctive des visiteurs à prendre les emblèmes de l'office clérical.

#### IRLANDE

—La supérieure du couvent des Ursulines d'Ennis est arrivée de Rome à Lifford; avec l'approbation du Pape pour établir dans cette ville un couvent de la Merci.

—Le R. P. Aubert, membre de la congrégation des Oblats, des Immaculée Conception de Marie, est arrivé à Dublin, venant de France. Ce religieux est député par le vénérable supérieur et fondateur de ce noble institut, Mgr. Mazenod, évêque de Marseille. Il se rend en Irlande pour les intérêts de la religion.

—Une des plus touchantes et des plus édifiantes cérémonies dont on ait été témoin depuis quelque temps en Irlande, a eu lieu à Dublin le 28 août. Il s'agit de la prise d'habit et de l'admission au noviciat, dans le couvent des *Sœurs de la Miséricorde*, de sept jeunes anglaises (les deux demoiselles Hearne, les demoiselles Denny, Henesey, Phillips, MacDonnal et Boyton). Elles resteront dans le couvent tout le temps que doit durer leur noviciat, et aussitôt qu'elles auront fait profession et émis leurs vœux de religion, elles retourneront en Angleterre, leur pays natal, pour y fonder une maison de l'Ordre de la Miséricorde. Mgr. l'archevêque de Dublin a présidé à la cérémonie de la prise d'habit.

#### AUTRICHE.

—On a parlé dernièrement de différends qui se seraient élevés entre le Saint-Siège et la cour de Vienne. Voici à ce sujet quelques détails que nous tenons d'une source sûre :

Le gouvernement autrichien compte parmi ses sujets, en Gallicie principalement, des populations qui, de temps immémorial, suivent le rit grec-uni. Une sorte de propagande s'est établie pour attirer les populations du rit grec au latin, et cette propagande étant favorable à ses vues, le gouvernement autrichien, non-seulement la tolérait, mais l'encourageait par tous les moyens. Ces faits étant parvenus à sa connaissance, le Souverain-Pontife s'en est plaint très-fortement au cabinet de Vienne, que ces remontrances ont d'abord contrarié, mais qui se rendra, nous l'espérons, aux vœux du Saint-Siège.

Il n'est pas juste de troubler, dans la jouissance d'un droit ancien et consacré par la mémoire des ancêtres, par les mœurs et les coutumes traditionnelles, des populations qui exercent ce droit paisiblement, et sous ce rapport, le Saint-Siège qui veille avec une égale sollicitude sur tous ses enfans, a rempli un devoir en prenant la défense des Grecs-unis de la Gallicie contre la politique de leur gouvernement.

L'intérêt de la religion commandait d'ailleurs cette intervention tout autant que l'intérêt de la justice. Faire passer quelques fidèles du rit grec au rit latin, c'est rendre à la religion un médiocre service. Mais que ce service est chèrement payé, si de tels changemens jettent l'alarme parmi des

populations entières : si ces populations peu éclairées et trompées par les agens russes, qui exploitent leurs craintes, en viennent à se persuader que l'Eglise veut les faire renoncer, bon gré mal gré, au rit que suivirent leurs pères, et si on les expose ainsi à un péril prochain de se laisser séduire, et de tomber dans le schisme.

Du reste, sous le rapport politique, la conduite de l'Autriche, dans ces circonstances, avait pour le moins autant d'inconvéniens que d'avantage; car, si d'une part, elle se rattache plus sûrement, et sépare plus profondément de la Russie, les populations qui, cédant à l'influence gouvernementale passent du rit grec au rit latin; d'autre part, s'aliène à jamais, et jette dans les bras de la Russie les populations qui résistent à cette influence et qui malgré tous ses efforts restent fidèles au rit grec.

#### ORIENT

—On lit dans un journal anglais :

"L'évêque de Jérusalem, le docteur Alexandre, est convalescent, après avoir payé son tribut aux fièvres locales. D'après l'avis de son médecin il est allé passer avec sa famille quelque temps dans le couvent grec de la Croix, à une demi-heure de la Ville-Sainte."

#### MAINE-ET-LOIRE.

—Le couvent des dames du Bon-Pasteur, établi depuis deux ans dans un faubourg de Munich, vient de célébrer l'anniversaire de la fondation de l'ordre, faite à Angers, où se trouve encore la maison principale. A cette occasion, deux novices ont pris l'habit; une d'elles est française, de Mirecourt, diocèse de Saint-Dié. Les postulantes affluent; mais le nombre en reste restreint jusqu'à l'occupation des nouveaux bâtimens destinés à cet ordre.

#### ETATS-UNIS.

—Que ferons-nous? Nous apprenons par le paragraphe suivant que nous avons tiré du *Sen* de New-York qu'un conclave siégeant à Norwick, sur les affaires de la société des missions étrangères a délibéré sur l'a-propos ou plutôt la nécessité du célibat parmi les gentils bergers de leurs troupeaux. Il paraît qu'il n'y eut pas de doute sur la convenance ou l'avantage réel pour les convertis, chez lesquels on enverrait de tels célibataires; néanmoins, le motif de contentement personnel paraît avoir un grand poids dans la balance, c'est pourquoi la question, comme nous l'allons voir, est restée *sub lite*.

"Les missionnaires se marieront-ils? Parmi les sujets soumis à la considération du comité des missions étrangères à Norwick, la semaine dernière: il se trouve une résolution hostile au mariage des missionnaires. On insista à dire qu'il diminuait l'utilité et gênait les fonctions de ces messieurs, en même tems qu'il augmentait considérablement les dépenses de la société. Alors il fut dit, comme ci-devant, que les missionnaires n'étaient point des moines et qu'il était impossible d'envoyer en pays étrangers des hommes privés arbitrairement de consolation et d'appuis si nécessaires dans les tems d'épreuves et de découragement. C'est notre opinion qu'à cet égard, les corps ecclésiastiques portent trop loin, la présomption. Ainsi le comité, dans sa haute sagesse, décida que ce sujet devait être abandonné."

### NOUVELLES POLITIQUES.

**LES "EXILÉS POLITIQUES."**—Les journaux de Montréal discutent la question de savoir si notre législature ne devrait pas procurer aux malheureux condamnés politiques *déportés*, ou comme ils le disent, *exilés en Australie*, le moyen de redevenir dans leur pays et de rejoindre leurs familles désolées, après une longue et cruelle séparation, dans le cas où ils seraient *amnistiés* par Sa Majesté, comme cette législature l'a demandé d'une voix unanime. Il nous a toujours semblé que cela était compris dans le mot même d'*amnistie*, appliqué à des personnes *déportées* en un lieu déterminé, surtout aux antipodes: autrement ce ne serait pas une *amnistie*, mais une simple *commutation de peine*, qu'on leur accorderait, en convertissant la *déportation en exil* ou *bannissement perpétuel*. On ne peut réparer la déportation qu'en remettant le déporté au lieu d'où il a été enlevé de force, alors surtout que cet enlèvement a été accompagné de la *confiscation des biens*, qui prive le déporté de tout moyen de retour et de subsistance dans son pays. La restitution des biens confisqués est aussi nécessaire pour que l'amnistie soit complète et telle que nous l'avons toujours entendue. Nous rappellerons encore à ce sujet les dispositions du décret d'amnistie rendu par S. M. le roi de Sardaigne à l'occasion du mariage de son fils le duc de Savoie, et qu'on trouvera dans la *Gazette de Québec* du 12 mai dernier. On y lit ces mots :

"Ordonnons, en outre, que leurs biens confisqués leur soient rendus, avec les arrérages qui sont entre les mains des économes et administrateurs, lesquels seront tenus de rendre compte de leur administration à notre chambre des comptes, le tout sans préjudice des droits acquis par des tiers."

Il est bien entendu que nous parlons ici des habitants du Canada, et non des étrangers qui se sont compromis en se mêlant de nos affaires.

#### Gazette de Québec.

**LA MARINE ET L'ARMÉE.**—La frégate la *Pique*, dont on avait annoncé prématurément l'entrée en rivière, est arrivée sur notre rade hier avant midi. On sait que ce bâtiment faisait partie de l'escadrille qui accompagna Sa Majesté dans son voyage en Ecosse. Il vient chercher ce qui reste encore ici des deux régimens de la garde.

Trois bâtimens de transport, les numéros 22, 23, et 24, ont paru dans le port depuis hier au soir, et deux autres sont attendus. Ils doivent ramener en Angleterre le 67e. infanterie et les deux régimens de cavalerie qui se trouvent dans cette province.